

Avis du CST du PNR Alpilles sur le projet de Charte 2020-2037

Orgon, le 24 septembre 2020

Version évaluée : Juillet 2020

Le Conseil Scientifique et Technique (CST) est unanime dans la reconnaissance de la complétude du travail déjà réalisé par les personnels du Parc Naturel Régional des Alpilles en concertation avec les différentes parties prenantes pour arriver à ce projet de charte pour la période 2020-2037. Il apprécie la quantité et la qualité des travaux fournis qui témoignent d'une connaissance profonde du territoire.

Le conseil scientifique et technique a été informé de l'avancée des travaux et sollicité à différentes reprises pour faire remonter des remarques et recommandations thématiques qui pour l'essentiel ont été intégrées dans le document actuel. Nous tenons également à rappeler que le CST avait été associé en amont à la réflexion sur la révision du périmètre. Une extension initialement envisagée à 6 ou 7 communes notamment au nord du territoire avait été finalement non retenue. Ce constat a été confirmé par une analyse détaillée du CST le 8 mars 2018. Le périmètre d'étude validé comprend donc les 16 communes du classement initial ainsi qu'une petite partie de la commune d'Arles concernant les Marais des Baux (environ 1 % de la commune). L'extension proposée concerne donc finalement 800 ha qui confortent une continuité écologique exceptionnelle entre la Camargue et les Alpilles basée sur ces zones humides. Le CST soutient l'extension actuellement proposée et incite le PNR à continuer de travailler avec les communes périphériques pour promouvoir la vision du parc au-delà de son périmètre.

Le texte du projet de charte est organisé en trois parties, de structures et d'importances différentes. Un préambule de près de 67 pages propose une introduction dans laquelle sont rappelés les caractéristiques du territoire, le cadre de la charte, notamment dans sa dimension réglementaire, une présentation de la stratégie territoriale et les moyens pour la mettre en œuvre. Cette partie introductive est claire, fait des rappels sur la diversité biologique, géologique, historique et sociétale du territoire des Alpilles tout en esquissant les contraintes majeures à venir. La stratégie pose la question de la projection du territoire dans les années à venir et les actions nécessaires afin d'atteindre cette vision. « *L'ambition est de donner à ce territoire rural les moyens de s'adapter, non pas sous la pression des événements, agissant en réaction, mais de prendre les devants et d'oser changer le cours des choses en étant résolument proactif, créatif et anticipatif.* »

Deux enjeux majeurs sont identifiés : en premier lieu, le changement climatique qui nécessite des adaptations qui impactent la totalité des ambitions de la charte, puis la transition écologique et sociétale qui doit conduire à un territoire durable tout en proposant d'améliorer le cadre de vie des habitants. Il est particulièrement appréciable que ces deux enjeux soient traités dans la charte à égale hauteur, plaidant ainsi pour la conciliation et le renforcement mutuel de la dimension écologique et de la dimension sociale des socio-écosystèmes. Une gageure est de préserver sans tomber dans le conservatisme, option impossible dans un contexte de changements globaux qui s'imposent au territoire. Il convient alors

d'accompagner, voire de devancer les changements. C'est ce qu'essaie de mettre en œuvre le projet de charte.

Ensuite se décline, au sein de la partie 2, le cœur du projet présenté en 4 ambitions : préserver et transmettre les richesses naturelles et paysagères des Alpilles; cultiver ses diversités pour maintenir son dynamisme ; accompagner les évolutions pour bien vivre dans les Alpilles et enfin, fédérer le territoire et valoriser ses patrimoines. Ces ambitions sont elles-mêmes subdivisées en orientations, puis en mesures qui se déclinent finalement en actions à conduire dans la durée de la charte. Le CST considère que les ambitions sont pertinentes, très ambitieuses, tout en regrettant que la multiplication des mesures et actions sans priorisation claire puisse nuire à une lecture rapide du projet. En revanche, le CST salue la prise en compte d'une dimension sociale forte au côté des ambitions écologiques.

Enfin la partie 3 comprend les annexes qui ne sont pas complètes dans la version évaluée par le CST. Nous pouvons regretter l'absence dans le document actuel du plan de financement qui permettrait de visualiser les priorités des 3 premières années et l'adéquation entre les ambitions affichées et les capacités humaines et financières. La priorisation des premières mesures à mettre en œuvre a été réalisée récemment et portée à la connaissance du CST en séance du 24 septembre 2020. Incorporer cette priorisation dans les versions ultérieures du projet de charte serait bienvenu.

Le projet de charte est de grande qualité et très détaillée. Cependant la profusion des mesures et des actions et leur très grande diversité ne permettent pas une priorisation claire de celles-ci. La structuration entre ces éléments est également peu lisible, même s'il est précisé que les mesures ne doivent pas être interprétées de manière isolée. Le découpage en ambitions, orientations et mesures induit une fragmentation des actions portant sur les enjeux majeurs. Certes cette présentation permet de couvrir les mesures par tuilages successifs à travers différentes ambitions, mais présente le risque d'aboutir à des mesures antagonistes ou qui peuvent apparaître comme telles, du fait de l'absence d'articulations explicites entre-elles. Cela est illustré par exemple, entre d'une part les mesures visant à la préservation de la biodiversité et des fonctions écologiques (Trames Vertes et Bleues) d'espace renaturalisés suite à l'abandon agricole et d'autre part les mesures favorisant le défrichement d'espaces anciennement agricoles. De manière similaire, la réflexion sur la transition écologique et énergétique se trouve également fragmentée entre les différentes ambitions. Ce qui rend une compréhension d'ensemble délicate, si l'on ne se prête pas à l'exercice d'une lecture attentive et approfondie. Ainsi, une lecture rapide peut laisser l'impression que les enjeux identifiés initialement ne sont pas réellement traités car les mesures qui les visent ne sont pas regroupées, mais réparties dans l'ensemble du document. Le Parc a d'ailleurs produit un document complémentaire qui propose une présentation condensée de la stratégie et des ambitions (« La charte du Parc des Alpilles en 15 questions »). Il pourrait avec quelques ajustements être incorporé au texte de la charte pour proposer une lecture synthétique, qui peut être, selon les besoins, complétée par une lecture détaillée des mesures.

Certains thèmes auraient pu bénéficier d'une meilleure identification, tels que la qualité de l'eau et l'usage de solutions basées sur la nature pouvant y contribuer, les bénéfices apportés par la préservation de la biodiversité, notamment la biodiversité de la nature ordinaire. Dans le domaine du risque associé au changement climatique, la question du risque incendie aurait pu être mieux explicitée notamment au regard de la politique des trames (de vieux bois et bois morts en particulier). Au sein de la thématique de la transition énergétique, les enjeux liés à la réduction de la consommation sont bien abordés. L'analyse de la production et de la mise en œuvre des technologies d'extraction d'énergie renouvelable, notamment sous l'angle d'une prise en compte de la totalité du cycle de vie aurait mérité d'être mise plus en avant dans le

document.

Enfin, au sein du préambule, une présentation de la place du territoire au sein des structures biogéographiques et sociétales d'échelle supérieure (région, inter-régional, espace méditerranéen) aurait été bienvenue afin de faire ressortir les spécificités territoriales et les dépendances à larges échelles que ce soit dans le domaine écologique ou dans les domaines économique et social.

Pour conclure, le CST salue une fois encore la qualité du travail réalisé qui se fonde sur une profonde connaissance du territoire et de ses enjeux et reconnaît l'intérêt du projet. Les contraintes diverses sur les missions d'un parc naturel régional et la diversité des attentes vis-à-vis d'une charte par les différents acteurs du territoire, traversent le document. Ainsi, on retrouve dans la richesse et la complexité du texte, la complexité et la diversité du territoire. Les tensions entre conservation des richesses du territoire et les nécessités de s'adapter en réponse aux changements subits ou souhaités sont réelles. Elles induisent la nécessité de proposer au territoire une vision élargie et intégratrice sur son avenir et le projet de Charte proposé y contribue fortement même si des efforts de clarification et de hiérarchisation seraient nécessaires. Le CST ne s'abstrait pas de cette tâche et s'engage à accompagner le PNR dans la mise en œuvre de la charte.

Pour le CST

Philip Roche, Directeur de Recherche

Président du CST du PNR Alpilles

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philip Roche', written over a horizontal line.